

L'édito de la Présidente

Céline PARISOT



Chers collègues,

Les élections à la commission d'avancement se sont terminées le 27 septembre avec la réunion à la Cour de cassation des grands électeurs. L'USM conserve 7 sièges sur les 10 occupés par les élus syndicaux.

Cela lui permettra de continuer à peser sur les modalités de recrutement sur dossier, sur les conditions d'inscription au tableau d'avancement et sur les contestations d'évaluations. La dernière année avait ainsi permis à la commission sortante de modifier sa jurisprudence sur la prise en compte de l'ancienneté en vue de l'inscription au tableau d'avancement, mesure symbolique pour inciter la chancellerie à réformer un système très défavorable à tous les magistrats recrutés après une première carrière. Par ailleurs, un avis négatif a été émis sur une évaluation basée sur des « normes communément admises », actuellement inexistantes, permettant de relancer une énième fois le débat sur l'évaluation de la charge

de travail, mis de côté depuis 2014 par la DSJ.

Je sais que nos nouveaux élus poursuivront dans cette voie. Je les remercie pour leur engagement. Vous retrouverez leurs noms dans ce numéro.

Les difficultés que vous rencontrez au quotidien en juridiction sont au cœur des combats de l'USM.

Le fiasco du transfert à l'administration pénitentiaire des extractions judiciaires en est un exemple frappant. Depuis plusieurs années, l'USM alerte, écrit, sans que les améliorations obtenues ne soient réellement tangibles.

Le bureau national a donc publié le 1^{er} octobre un livre blanc intitulé : *Urgence pour les extractions judiciaires*. Une conférence de presse a permis d'attirer l'attention des médias sur les conséquences très concrètes des dysfonctionnements liés à l'impossibilité de se faire présenter bon nombre de détenus. La situation est très inégale selon les régions mais il ne peut être question de se satisfaire d'un taux global de 10 % d'impossibilités de faire. Les difficultés ne devraient être que marginales, dans des cas impossibles à anticiper. Une nouvelle évaluation des moyens nécessaires pour que l'administration pénitentiaire puisse mener à bien cette mission est indispensable. La confiance dans la justice, le respect des délais raisonnables sont en jeu mais aussi la possibilité de gérer normalement un planning d'auditions ou d'audiences.

Nous publions intégralement ce livre blanc, élaboré grâce aux nombreux témoignages des collègues, dont certains sont retranscrits pour permettre de mieux cerner le caractère ubuesque de la situation.

La question immobilière peut constituer une autre source de tension quotidienne : palais de justice dégradés qui participent du sentiment de déclassement de l'institution, nouveaux tribunaux extrêmement coûteux qui captent une partie trop importante des moyens dédiés à l'immobilier judiciaire, le constat est parfois sévère et ces difficultés peuvent mettre en jeu la santé et la sécurité de tous ceux qui y travaillent, comme des justiciables.

Cette situation avait déjà conduit l'USM à consacrer à l'immobilier un chapitre de son livre blanc sur l'état de la justice en France, publié en 2010. Je ne résiste pas à l'envie d'en citer quelques passages : « *Souvent plus que centenaires, parfois logés dans des bâtiments historiques, de nombreux palais de justice ne permettent plus de donner à l'Institution Judiciaire la dignité qui devrait être la sienne. Les locaux, majoritairement exigus, ne sont souvent pas fonctionnels (...) les personnels, collaborateurs de justice et justiciables sont ainsi confrontés au quotidien à des problèmes matériels très concrets qui pourraient, isolément, faire sourire s'ils ne démontraient pas l'état déplorable de l'Institution Judiciaire.* »

Pour finalement se changer les idées, vous trouverez sûrement un film à voir ou revoir grâce à un article ludique sur la justice au cinéma.

Bon divertissement !